

Généraliser les pratiques et techniques alternatives à l'utilisation des pesticides de synthèse

RAPPELANT l'impact néfaste des pesticides de synthèse sur la biodiversité, la qualité de l'eau, des sols et la santé, comme souligné dans les Résolutions 16/5 *Le commerce international des pesticides et autres biocides* (Madrid, 1984) et 17.20 *Transfert de technologie relative aux produits contaminants, notamment les pesticides* (San Jose, 1988) ;

CONSIDÉRANT qu'un grand nombre de pesticides de synthèse ont une toxicité avérée sur la biodiversité, incluant les insectes, y compris dans les écosystèmes aquatiques où ils s'accumulent ;

NOTANT que l'Évaluation Mondiale Intégrée de l'impact des pesticides systémiques sur la biodiversité et les écosystèmes, réalisée par les experts de l'UICN en synthétisant 1121 études, montre qu'une cause importante du déclin des pollinisateurs est l'utilisation de pesticides tout comme le rapport d'évaluation sur les pollinisateurs de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, 2016) ;

NOTANT aussi qu'une part de la production agricole annuelle mondiale, d'une valeur marchande pouvant atteindre 577 milliards de dollars US, est confrontée au risque de disparition des pollinisateurs ;

NOTANT qu'un nombre croissant de jugements reconnaissent les maladies professionnelles liées aux pesticides de synthèse ;

NOTANT que leur impact sur la santé et la biodiversité est souvent sous-estimé compte tenu des systèmes d'évaluation mis en place actuellement ;

SE FELICITANT que des centaines de villes dans le monde se passent déjà avec succès de l'utilisation de pesticides de synthèse dans leurs espaces publics avec un impact positif sur la nature en ville et donc sur la qualité de vie des citoyens ;

SE FELICITANT EGALEMENT de l'engagement de plus en plus importants d'agriculteurs, de particuliers et d'entreprises, à limiter ou supprimer l'utilisation de pesticides de synthèse ;

SALUANT l'adoption dans plusieurs pays de réglementations exigeantes visant à limiter fortement l'utilisation de pesticides de synthèse ; et

RECONNAISSANT que des techniques alternatives de systèmes de production comme l'agro-écologie ou l'agriculture biologique limitent les pressions sur les écosystèmes tout en ayant un réel potentiel pour la sécurité alimentaire comme le soulignent le rapport « Agroécologie et droit à l'alimentation » (2010) présenté à la 16ème session du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et le rapport « Agriculture biologique et sécurité alimentaire » l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2007) ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. DEMANDE à tous les États et gouvernements sous-nationaux et locaux de prendre des mesures, afin de généraliser dans les espaces agricoles et non-agricoles, des pratiques et techniques respectueuses des écosystèmes naturels, alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse comme l'agro-écologie ou l'agriculture biologique :

a. des politiques ambitieuses en la matière ;

b. des incitations économiques, financières et fiscales ; et

c. des programmes de formation et de sensibilisation et conseils professionnels indépendants.

2. ENCOURAGE tous les agriculteurs à adopter ces pratiques dans leurs exploitations et à accélérer la transition écologique de l'agriculture.

3. INVITE toutes les entreprises privées à s'inscrire de manière volontariste dans une démarche de suppression de l'utilisation des pesticides de synthèse pour l'entretien de leurs sites d'exploitation ainsi qu'à travers leurs chaînes d'approvisionnement.

4. APPELLE tous les citoyens à supprimer l'usage des pesticides de synthèse dans leurs jardins ou dans les espaces dont ils sont propriétaires.

5. DEMANDE aux Membres de l'UICN, en particulier aux ONG de :

- a. sensibiliser les citoyens aux alternatives aux pesticides de synthèse et à leur suppression progressive ; et
- b. promouvoir et accompagner la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature répondant au défi de l'approvisionnement alimentaire.